



Digital Research
Alliance of Canada

Alliance de recherche
numérique du Canada

Modèle pour l'élaboration de stratégie institutionnelle de gestion des données de la recherche v. 3.0

Rédigé par le groupe de travail chargé de la révision du modèle de
stratégie institutionnelle en matière de GDR :

Jennifer Abel (Alliance de recherche numérique du Canada)

Jeff Moon (Alliance de recherche numérique du Canada)

Kristi Thompson (Western University)

Dernière mise à jour : novembre 2021





Table des matières

Objectif de ce modèle pour l'élaboration de stratégie	3
Étapes et activités de l'élaboration de la stratégie	4
Première étape : constituez votre équipe d'élaboration de la stratégie	4
Activités de la première étape	4
Deuxième étape : évaluez l'état actuel de la GDR	6
Activités de la deuxième étape	6
Troisième étape : envisagez l'état futur de la GDR	8
Activités de la troisième étape	8
Quatrième étape : définissez la voie à suivre pour votre établissement	9
Activités de la quatrième étape	9
Étape finale : assemblez et lancez votre stratégie	10
Activités de la cinquième étape	10
Remerciements	13
Annexe A: Spécifications des trois organismes pour la stratégie	14



Objectif de ce modèle pour l'élaboration de stratégie

Ce modèle est destiné à aider les établissements de recherche à créer une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche (GDR) afin de répondre à la première exigence de la [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche](#)¹. Ce modèle est destiné à aider les établissements de recherche à créer une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche (GDR) afin de répondre à la première exigence de la Politique des trois organismes sur la GDR et d'exprimer clairement leur engagement envers la GDR sur le plan institutionnel. Il comporte des activités et des processus proposés en cinq étapes pour renseigner et façonner l'élaboration d'une stratégie GDR en fonction des besoins et de la capacité des ressources sur le plan local. Il s'agit avant tout d'un processus plutôt que d'un modèle de produit ; il fournit les étapes de l'élaboration d'une stratégie institutionnelle plutôt qu'un modèle décrivant à quoi ressemble un document de stratégie institutionnelle. En fait, ces processus doivent être considérés comme permanents afin d'informer les mises à jour de la stratégie au fil du temps et d'aider à aligner les efforts de GDR de l'établissement sur les buts, objectifs, politiques et services généraux de l'établissement. Bien qu'on recommande aux établissements d'utiliser chacune des activités d'élaboration de stratégie incluses dans ce modèle, votre établissement peut choisir de mener chaque activité en fonction de sa taille, de l'intensité de ses activités de recherche et de sa capacité actuelle de GDR.

¹ Les établissements qui devront créer des stratégies de GDR sont les établissements postsecondaires et les hôpitaux de recherche admissibles à l'administration des fonds des trois organismes. Consultez la [Politique des trois organismes de GDR](#) et les [Déclarations de principes](#) sur la gestion des données numériques, qui décrivent les attentes et les responsabilités en matière de GDR dans le milieu universitaire. Pour connaître la définition des modalités de la GDR dans le présent document, veuillez consulter le [glossaire sur la gestion des données de recherche de CASRAI](#).





Étapes et activités de l'élaboration de la stratégie

Ce modèle pour l'élaboration de stratégie propose des activités en cinq étapes qui aboutiront au lancement de votre stratégie d'établissement.

Première étape : constituez votre équipe d'élaboration de la stratégie

Objectif : mettre sur pied une équipe chargée de diriger l'élaboration de la stratégie de GDR de votre établissement.

Activités de la première étape

- Identifiez les groupes d'intervenants sur votre campus. Ces groupes pourraient être, notamment :
 - Chercheuses et chercheurs ;
 - Systèmes de bibliothèques des établissements ;
 - Bureaux de recherche ;
 - Comités d'éthique de la recherche ;
 - Services informatiques ;
 - Études supérieures ;
 - Haute direction.

- Décidez quels groupes d'internats doivent être impliqués dans le processus d'élaboration de la stratégie sur votre campus et invitez des représentants en conséquence. Vous pouvez repérer et inclure des champions des données, soit des personnes ayant un intérêt établi ou une expertise dans la gestion des données de recherche, dans votre équipe de stratégie.



- Déterminez collectivement le mode de fonctionnement de votre regroupement (par exemple, établissez des mandats, décidez de la fréquence des réunions, du calendrier des projets, etc.).



Deuxième étape : évaluez l'état actuel de la GDR

Objectif : brosser le portrait actuel des services, des ressources, du personnel et des supports externes utilisés sur votre campus pour la gestion des données de recherche.

Activités de la deuxième étape

- Faites l'inventaire des actifs de données de l'établissement et des pratiques de gestion des données sur le campus, notamment :
 - Évaluer les activités de recherche en fonction du volume approximatif et de la variété des données produites par les chercheuses et chercheurs.
 - Identifier les mesures de soutien et des services de GDR existants, par exemple :
 - Planification de la gestion des données ;
 - Stockage actif des données ;
 - Consignation des données dans un dépôt ;
 - Stockage avec préservation à long terme ;
 - Accès et partage des données ;
 - Rétention des données ;
 - Qualité et normes des données et des métadonnées ;
 - Considérations relatives à la vie privée, à l'éthique et à la propriété intellectuelle ;
 - Considérations relatives aux données sensibles ;
 - Considérations relatives à la souveraineté des données autochtones.
 - Identifier les ressources ou les initiatives existantes en matière de formation et de sensibilisation.



- Identifier les politiques, les procédures ou les bonnes pratiques existantes en matière de GDR ou liées à la GDR, utilisées sur votre campus.

- Évaluez les mesures de soutien et services de GDR actuels en fonction d'éléments, notamment la disponibilité, le financement, la dotation en personnel et la pérennité. Envisagez d'utiliser un outil d'évaluation tel que les modèles [RISE](#) ou [SPARC](#) ou le [modèle d'évaluation de la maturité au Canada \(MEMAC\)](#).



Troisième étape : envisagez l'état futur de la GDR

Objectif : Déterminer l'état souhaité à court ou moyen terme (par exemple, trois à cinq ans) de la GDR sur votre campus.

Activités de la troisième étape

- En fonction de l'évaluation de l'état actuel de préparation de votre établissement à la GDR, définissez un état futur souhaité à court ou moyen terme pour la GDR sur votre campus. Tenez compte des activités de recherche, des mesures de soutiens, des services, de la formation et des considérations politiques identifiés à l'étape 2 ainsi que d'autres aspects de la GDR propre à votre établissement qui aurait pu émerger de ce processus.

- Identifier les besoins associés à la réalisation de cet état futur en compte des facteurs tels que :
 - Dotation en personnel ;
 - Sources et pérennité du financement ;
 - Formation des chercheuses et chercheurs, des étudiantes et étudiants et du personnel ;
 - Sensibilisation aux pratiques de GDR et adoption accrue de celles-ci ;
 - Recoupements avec d'autres stratégies ou politiques pertinentes ;
 - Besoins croissants de stockage de données et évolution technologique ;
 - Gestion de la préservation à long terme ;
 - Besoins des intervenants internes et externes importants, y compris les intervenants des Premières Nations, des Inuits et des Métis ;
 - Données gérées de manière éthique et sécurisée.





Quatrième étape : définissez la voie à suivre pour votre établissement

Objectif : définir les actions et les ressources nécessaires pour réaliser votre état futur souhaité.

Activités de la quatrième étape

- Trouver les écarts entre l'état actuel de la GDR et votre état futur souhaité.
- Identifier les étapes nécessaires pour progresser vers l'état futur souhaité. Voici des exemples d'actions à envisager :
 - Développer et fournir un accès aux ressources, aux outils et aux plateformes de GDR ;
 - Assurer la dotation en personnel, le financement et la formation ;
 - Développer, mettre en œuvre et aligner la GDR et les autres politiques, procédures et directives de l'établissement.
- Établir le calendrier pour atteindre l'état futur souhaité.
- Déterminer qui sera chargé d'entreprendre et de superviser la mise en œuvre de la stratégie.
- Choisir la fréquence des révisions de la stratégie.



Étape finale : assemblez et lancez votre stratégie

Objectif : Rédiger, faire approuver, lancer et promouvoir votre stratégie de GDR.

Activités de la cinquième étape

- Utilisez le travail que vous avez effectué aux étapes 2, 3 et 4 pour rédiger votre document de stratégie. Vous trouverez peut-être les suggestions de titres suivantes utiles pour encadrer le document final. Ces titres sont tirés des suggestions des trois organismes concernant le contenu de la stratégie (voir l'annexe A). Certaines rubriques ne sont peut-être pas adaptées à la stratégie de votre établissement ; vous en trouverez peut-être d'autres à inclure pour refléter votre situation particulière.
 - **Introduction ou contexte** — Que doivent savoir les personnes lisant cette stratégie sur les circonstances qui ont conduit à l'existence de cette stratégie ? C'est-à-dire, pourquoi cette stratégie a-t-elle été créée ?
 - Importance des données de recherche et de leur gestion — Dans une perspective générale, fondée sur des valeurs, pourquoi les données de recherche et leur gestion efficace sont-elles importantes pour votre établissement ?
 - **Portée** — À quelles données, quelles chercheuses et quels chercheurs, quelles étudiantes et quels étudiants, quel personnel ou quels secteurs de l'établissement la stratégie s'appliquera-t-elle ?
 - **Supervision et révision** — Qui supervisera la mise en œuvre de la stratégie ? S'agira-t-il d'une personne ou d'un poste particulier, d'un bureau précis, d'un comité ou d'une autre instance de surveillance ? À quelle fréquence la stratégie sera-t-elle examinée et révisée ? Qui en sera responsable ?





- **Soutien institutionnel** — Que fera l'établissement pour soutenir l'adoption de stratégies et l'utilisation continue des bonnes pratiques en matière de GDR parmi ses chercheuses et chercheurs ? Cela pourrait inclure les éléments suivants notamment :
 - Sensibilisation
 - Embauche et formation du personnel
 - Promotion et soutien des pratiques de GDR
 - Accès aux outils, aux ressources et à l'infrastructure de la GDR et soutien de ceux-ci, notamment :
 - Stockage en dépôt pour la consignation des données ;
 - Outils de planification de gestion des données ;
 - Soutien à la curation ;
 - Outils de découverte et d'accès.
- **Parties prenantes** — Qui a un intérêt dans la GDR au sein de l'établissement ? Quelles structures devront être mises en place pour s'assurer qu'ils sont au courant de la stratégie et des exigences, ressources et soutien associés à la GDR ? Comment leur contribution et leurs commentaires seront-ils sollicités ?
- **Considérations éthiques** — Comment l'établissement aidera-t-il les chercheuses et les chercheurs à adopter et à respecter les obligations éthiques, juridiques et commerciales ?
- **Considérations sur les données des autochtones** — Comment l'établissement abordera-t-il le travail avec des données provenant de personnes, de communautés et de nations des Premières Nations, des Métis et des Inuits ou les concernant ? Comment votre établissement fera en sorte que ces données soient gérées d'une manière culturellement acceptable ? Comment allez-vous vous assurer d'adopter une approche





fondée sur les distinctions² ?

- **Autres stratégies et politiques pertinentes** — Avec quelles autres stratégies ou politiques, dans votre établissement ou ailleurs, cette stratégie se recoupe-t-elle ? Comment allez-vous assurer l'alignement entre ces stratégies et politiques ?
 - **Définitions** — Quelles modalités devront être explicitement définies pour la stratégie afin de garantir une interprétation et une application précises ?
 - **Échéanciers** — À quel moment ces choses seront-elles réalisées ?
 - **Regard vers l'avenir** — Quels sont les projets futurs de l'établissement en matière de GDR, notamment l'élaboration de politiques, l'expansion des services, l'augmentation des ressources, etc.
-
- Obtenez les approbations nécessaires pour la stratégie.

 - Affichez la stratégie à un endroit approprié sur le site web de votre établissement.

 - Élaborer des ressources et des documents ciblés de sensibilisation à la stratégie pour les groupes d'intervenants sur le campus.

² Voir <https://www.justice.gc.ca/fr/sjc-csj/principes-principles.html> (dernière consultation : 3 août 2021).





Remerciements

Ce modèle s'appuie sur le travail de Kathleen Shearer et du groupe de travail de Portage sur les stratégies institutionnelles de GDR. Nous sommes extrêmement reconnaissants de l'aide apportée par l'équipe de GDR de l'Alliance et les membres du groupe de travail sur l'atelier pour les stratégies institutionnelles du groupe d'experts national sur la formation dans la révision de ce modèle.



Annexe A: Spécifications des trois organismes pour la stratégie

Selon l'article 3.1 de la [Politique des trois organismes sur la GDR](#), les stratégies de GDR des établissements devraient inclure des éléments tels que :

- reconnaître les données comme un important résultat de recherche ;
- appuyer les chercheurs dans leurs efforts visant à établir et à mettre en œuvre des pratiques de gestion des données conformes aux obligations éthiques, juridiques et commerciales, ainsi qu'aux exigences des trois organismes subventionnaires, à savoir [l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains \(2018\)](#), le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#) et d'autres politiques pertinentes ;
- promouvoir, auprès des chercheurs, du personnel et des étudiants, l'importance de la gestion des données ;
- orienter leurs chercheurs sur la façon de gérer correctement les données, conformément aux principes énoncés dans la [Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques](#), y compris pour élaborer des plans de gestion des données ;
- s'engager à adopter les meilleures pratiques établies lors de l'élaboration de normes et de politiques des établissements pour les plans de gestion des données ;
- donner et faciliter l'accès aux services de dépôt ou à d'autres plateformes pour conserver et structurer les données de recherche, et y fournir un accès approprié à l'avenir ;
- reconnaître que les données créées dans le contexte de la recherche menée « par et avec » les collectivités, les regroupements collectifs et les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits seront gérées selon des principes élaborés et approuvés par ces intervenants, et en partenariat avec ces derniers ;





- souligne qu'il faut adopter une approche qui tient compte de la particularité des collectivités pour reconnaître, affirmer et mettre en œuvre des droits, des intérêts et des circonstances uniques des Premières Nations, des Métis et des Inuits.